



Avis de modification de l'Entente relative à l'accès électronique CIBC

Nous mettons à jour l'Entente relative à l'accès électronique CIBC (« **ERAE** ») afin d'inclure de nouvelles modalités du service de réservation CIBC by Expedia (la « **Plateforme** »). Ces changements prendront effet le 21 novembre 2025 (la « **Date de prise d'effet** »).

Une nouvelle Partie I a été ajoutée à l'ERAE qui vous explique comment accéder à la Plateforme et l'utiliser, clarifie les rôles et responsabilités de la Banque CIBC et des tiers fournisseurs de services de voyage, et décrit des limites et des mentions juridiques importantes au sujet des services de voyage réservés par l'intermédiaire de la Plateforme.

Aucune intervention n'est requise de votre part. En ouvrant une session dans Services bancaires CIBC en direct, Services bancaires mobiles CIBC ou Gestion des avoirs en direct CIBC après la Date de prise d'effet, vous acceptez les modalités mises à jour de l'ERAE.

Si vous n'acceptez pas les modalités mises à jour, vous devez cesser d'utiliser Services bancaires CIBC en direct, Services bancaires mobiles CIBC et Gestion des avoirs en direct CIBC immédiatement.